



**ACTIVITES A REPENDRE SUIVANT
L'ORDRE AU TITRE DE L'ARTICLE 51.1 DE LA
LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**

L'inspecteur soussigné de l'Office national de l'énergie avise par les présentes

TransCanada Pipelines Limited (TCPL)

_____ que la situation présentant des risques
Nom du représentant et nom de la société

décrite dans l'ordre n° **GC-001-2016** a été corrigée à la satisfaction de l'inspecteur.
Ordre sous la Loi sur ONE

Par conséquent, les activités suspendues peuvent reprendre, et/ou

les mesures précisées dans l'ordre ont été prises correctement.

Datée 23 Novembre 2016

Inspecteur	[REDACTED]	1950	[REDACTED]
	Name / Nom	No. de l'inspecteur	Téléphone
	23 Novembre 2016	[REDACTED]	
	Date		
Centre 10 – 517, Dixième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2R 0A8			